

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge

29 MAI 2026

Greffe

N° d'entreprise : 0458.858.302

Nom

(en entier) : **FedEx Express Belgium Air Hub**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de l'Aéroport 90, 4460 Grâce-Hollogne****Objet de l'acte : Révocation et octroi de pouvoirs**

Extrait des décisions unanimes et écrites du conseil d'administration du 12 mai 2026, conformément à l'article 5:75, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations.

1. Le Conseil d'Administration décide et ratifie, pour autant que de besoin, la révocation de tous pouvoirs précédemment octroyés à Mme. Dominique Stevens, y compris, sans s'y limiter, les pouvoirs octroyés par le Conseil d'Administration de la Société le 22 mai 2023, tels que publiés aux Annexes du Moniteur belge le 28 juin 2023 sous le numéro 23083518, avec effet au 30 juin 2025.
2. Le Conseil d'Administration décide que tous pouvoirs précédemment octroyés à Mme. Rebeca Wiadacz, y compris, sans s'y limiter, les pouvoirs octroyés par le Conseil d'Administration de la Société le 22 mai 2023, tels que publiés aux Annexes du Moniteur belge le 28 juin 2023 sous le numéro 23083518, sont révoqués avec effet au 15 avril 2026.
3. Le Conseil d'Administration décide d'autoriser Mme. Mieke Boon (le "Mandataire"), avec effet au 15 avril 2026, agissant individuellement, à :
 - (i) effectuer ou vendre des investissements auprès de banques ou d'autres institutions financières et à signer tous les documents y relatifs ;
 - (ii) signer tout chèque, lettre de change ou autre ordre de paiement ;
 - (iii) transférer des fonds vers et à partir de tout compte bancaire de la Société ;
 - (iv) ouvrir ou clôturer un compte de la Société auprès de banques, de fonds, de courtiers ou d'autres institutions financières et signer, négocier et modifier des accords et tout autre document ou instrument relatif à des services de gestion financière, à des services bancaires électroniques et à tout type de garantie ;
 - (v) emprunter de l'argent auprès de banques ou d'autres institutions financières, à rembourser ces emprunts et à signer tout document y relatif ;
 - (vi) acheter et vendre des euros et d'autres devises ; et
 - (vii) recevoir toute somme due à la Société et signer les reçus de paiement total ou partiel, le cas échéant.
4. Le Conseil d'Administration décide que les pouvoirs susmentionnés resteront en vigueur jusqu'à ce (i) qu'ils soient révoqués par le Conseil d'Administration de la Société ou (ii) qu'ils soient automatiquement révoqués à la dernière date d'emploi du Mandataire avec la Société ou groupe FedEx, quelle que soit la première éventualité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Pour extrait conforme,

Jacques Anzardi
Administrateur

Cosmin-Daniel Coman
Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).